

Indications aux auteurs pour la présentation des tapuscrits

Présentation de la copie

Les tapuscrits proposés à la *Revue thomiste* sont normalement accompagnés d'un fichier numérique (si possible transmis par courriel : rtredaction@dominicains.com) dans un format compatible Microsoft Word ou RTF.

Un résumé de l'article (6-7 lignes) ainsi qu'une brève présentation de l'auteur (4-5 lignes) sont requis.

Composition du texte

Si l'article porte plus particulièrement sur un auteur ou un corpus d'œuvres, il convient de donner, sous forme d'une note attachée au titre de l'article, une **liste des œuvres** qui seront citées dans l'article.

Si le texte est structuré, la **hiérarchie** des titres apparaît de la manière suivante :

A. — TITRE DE PARTIE

1. **Titre de chapitre**

a) *Titre de sous-chapitre*

Merci de ne pas aller au-delà de trois niveaux de titres (mis à part le titre de l'article).

La police utilisée est déclinée en romain ; l'*italique* n'étant utilisé que pour les locutions étrangères brèves (les citations entre guillemets ne sont pas mises en italique).

Merci d'éviter l'emploi trop fréquent de l'italique pour souligner des portions de phrases ou des mots.

La ponctuation obéit aux règles du discours écrit, et manifeste la logique de l'enchaînement des propositions. Le style oral (genre

conférence) est normalement pros-
crit.

Les notes

Les notes, numérotées de ma-
nière continue, prennent place en
bas de page.

En principe une note ne conti-
ne le texte, mais lui apporte un
complément : soit une **référence**
(ou un renvoi), soit un **développe-
ment** par manière de digression.
Ainsi un lecteur qui voudrait ne
pas lire les notes devrait pourtant
ne rien manquer de l'enchaîne-
ment des idées.

Dans une note où l'on donne
l'original d'un **texte traduit** dans
l'article, la référence vient d'abord,
puis, précédé par les deux-points,
et entre guillemets, ce texte origi-
nal.

Les **appels de notes** intervien-
nent dans le texte en fin de phrase,
toujours *avant* la ponctuation.

Les citations

Après une citation entre guille-
mets, la **ponctuation** prend place
avant le guillemet fermant si la ci-
tation forme une phrase complète ;
elle prend place *après* le guillemet
fermant si la citation intervient

comme un élément dans la phrase.
Par exemple :

Saint Thomas dit : « La pro-
digalité est un péché moin-
dre que l'avarice¹. »

Saint Thomas explique que
« la prodigalité est un péché
moindre que l'avarice² ».

Les citations sont normalement
mises entre **guillemets à la fran-
çaise** : « ... ». Si une expression
doit être mise en valeur à l'inté-
rieur même de la citation on utilise
les **guillemets anglais** doubles :
« ... "..." ... ».

Sauf dans les bulletins et les
recensions, les **citations longues**
(plus de 7 lignes) font l'objet d'une
mise en forme spéciale dans un
corps de police inférieur, avec un
retrait à gauche ; dans ce cas, on
se dispense des guillemets (mais
si une expression doit être mise
en valeur dans la citation, alors
on utilise les guillemets à la fran-
çaise).

Dans une citation, l'**omission
volontaire d'un élément** est signa-
lée par des points de suspension
entre crochets droits : [...], et non
simplement des points de suspen-
sion (car ceux-ci peuvent apparte-
nir au texte cité).

De même toute intervention sur une citation — ajout d'un commentaire, d'une correction, etc. — est signalée par l'emploi de crochets droits (et non par des parenthèses car elles peuvent appartenir à la citation).

Les citations de mots ou d'expressions *brèves* en langue étrangère (latin, grec ou langues modernes) ne sont pas mises entre guillemets, mais en italique.

Les références

Les **références courtes**, par exemple les références bibliques, prennent place dans le texte, entre parenthèses.

Les **références longues** (ouvrages, articles, etc.) donnent lieu à une note de bas de page. On suit les règles suivantes pour ces références :

Pour un livre jusqu'à 3 auteurs

Prénom 1 NOM 1, Prénom 2 NOM 2 et Prénom 3 NOM3..., *Le Titre de l'ouvrage*, Le sous-titre éventuel, Les compléments (préface, édition, etc.), « La collection, le n° dans la collection », La ville

(1) Pour les références d'un livre, tenir compte en priorité, non pas des indications portées sur la couverture extérieure, mais de celles données dans les premières pages de l'ouvrage.

d'édition, L'éditeur, L'année d'édition, La page de la citation ⁽¹⁾.

Yves FLOUCAT, *Liberté de l'amour et vérité de la loi*, L'enseignement moral de Jean-Paul II, Préface de Mgr Henri Brincard, « Aurore, 3 », Paris, Téqui, 1998, p. 204.

Pour un livre dans une série

Le Titre de l'ouvrage, Le sous-titre éventuel, mention du tome suivie de deux points et en romain le titre du tome, Les compléments, « La collection, le n° dans la collection », etc.

Jean GREISCH, *Le Buisson ardent et les lumières de la raison*, L'invention de la philosophie de la religion : t. 3. Vers un paradigme herméneutique, « Philosophie & Théologie », Paris, Cerf, 2004.

Pour un collectif de plus de 3 auteurs

Le Titre de l'ouvrage, Le sous-titre éventuel, Les compléments (souvent avec le responsable d'édition), « La collection, le n° dans la collection », La ville d'édition, L'éditeur, L'année d'édition, la page de la citation.

À noter que le premier mot d'un titre d'ouvrage prend la majuscule s'il est précédé d'un article défini (c'est à cette lettre que l'on cherchera d'ailleurs l'ouvrage dans un fichier de bibliothèque).

Fermenti nella teologia alle soglie del terzo millennio, Atti del III simposio internazionale della Facoltà di Teologia (Roma, 12-14 marzo 1997), A cura di Hernán Fitte, « Pontificio ateneo della Santa Croce », Città del Vaticano, Libreria editrice vaticana, 1998, p. 376 ⁽²⁾.

Pour un article de revue

Prénom NOM, « Le titre de l'article », *Le titre ou le sigle de la revue* Le n° du tome de la revue ⁽³⁾ (l'année de la revue), l'ensemble des pages où l'article prend place dans la revue [la ou les page(s) de la citation].

R. DARRICAU, « Quelques aspects de la réforme dominicaine en Provence au xv^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France* 65 (1979), p. 5-34 [p. 13-24].

Pour un article de dictionnaire

Prénom NOM, art. « Titre de l'article », *Le titre ou le sigle du dictionnaire* t. ou vol. et le n° du tome (l'année), la page ou la colonne de la citation.

(2) *A cura di...* en italien; *Hrsg. von...* en allemand; *Ed. by...* en anglais; *Sous la dir. de...* en français.

(3) La plupart des revues comportant une pagination continue sur l'année, la mention du tome (avec précision de l'an-

I. BRADY, art. « Pierre Lombard », *Dictionnaire de spiritualité*, t. 12/2 (1986), col. 1606-1609.

Pour un article dans un ouvrage collectif (par ex. actes de colloque)

Prénom NOM, « Le titre de l'article », dans Référence de l'ouvrage, pages couvertes par l'article dans l'ouvrage [page de la citation].

A. L. GABRIEL, « "Via antiqua" and "via moderna" and the Migration of Paris Students and Masters to the German Universities in the fifteenth Century », dans A. ZIMMERMANN (Hrsg.), *Antiqui und Moderni, Traditionsbewußtsein und Fortschrittsbewußtsein im späten Mittelalter*, « Miscellanea medievalia, 9 », Berlin, 1974, p. 439-483 [p. 444].

Les abréviations

Pour les renvois à des passages **bibliques**, on utilise les abréviations de la Bible de Jérusalem ; on donne l'abréviation en italique, suivie d'une espace (insécable),

née) suffit. Il est donc inutile de rapporter les mentions de numéros ou de mois figurant sur les revues (exception notable : *Nova et Vetera* qui reprend sa pagination à 1 avec chaque nouvelle issue).

suivie du numéro du chapitre (en romain), d'une virgule, d'une espace et du numéro du verset : Ex. *Lc 23, 46* ; *2 Jn 1, 1-4...*

L'A. = l'auteur (mais nous n'abrégeons pas « les auteurs » par « AA. »).

L'usage des majuscules

Voici quelques cas particuliers :

« La passion du Christ », mais « la Passion » : on ne met la majuscule que si l'attribution n'est pas précisée ; de même pour « résurrection », « ascension », et les autres mystères de la foi.

Les noms des sept sacrements ne prennent pas de majuscule : l'eucharistie, le baptême, le sacrement de l'ordre (mais l'Ordre), etc.

Nous ne mettons pas d'italique dans l'indication « expliquée » des livres bibliques : Le quatrième évangile ; ni même dans les titres des livres bibliques : On lit, dans les Actes des Apôtres, l'épisode de la conversion de Saul...

La ponctuation

L'usage de la **virgule** demande une attention spéciale : à l'écrit, on ne doit pas utiliser la virgule en fonction des pauses que l'on ferait

lors d'une lecture à voix haute ; le virgule, dans la composition écrite, manifeste plutôt la logique de l'enchaînement des propositions.

Les **deux points** (:) : on ne les utilise qu'une seule fois dans une phrase (ne pas hésiter à recourir à d'autres procédés de ponctuation : parenthèses, tirets d'incise...) pour manifester la logique d'une phrase longue ou complexe.

De quelques difficultés particulières

Anti-, anté- : Préfixes soudés à ce qui suit (*antichar...*), sauf devant *i, o, u, y* (anti-infectieux), devant un nom propre (*anti-de Gaulle...*) ou un nom composé (*anti-sous-marin*)...

Auto- : au sens de « soi-même » ; il se soude au mot qui suit (*autoportrait*), sauf si ce mot commence par une voyelle (*auto-induction*). Accolé à de nombreux noms ou adjectifs, il n'a pas de limite d'emploi.

Infra-/intra-/supra-/ultra- Préfixes qui forment beaucoup de mots nouveaux. On a observé un certain flottement dans la manière de les écrire, mais une règle se dégage maintenant. Ces préfixes se soudent à l'élément qui suit (*infrarouge, supranational, ultramon-*

tain), sauf devant *a, e, i, u*, où le trait d'union subsiste (*infra-acoustique, intra-urbain*). Quand un de ces préfixes se trouve face à un *s* suivi d'une voyelle, on peut user du trait d'union pour supprimer le tentation de prononcer [z] (*ultra-son/ultra-son, infrason/infra-son*).

Néo- : Ce préfixe se joint par un trait d'union au mot qui suit dans ses nouveaux composés. *Le néo-romantisme ; un néo-scientiste ; un Néo-Zélandais*. Il est soudé dans les anciennes formations (*néolithique, néologisme, néophyte*) et dans les noms scientifiques (*néodyme, néomycine, néoplasme*). Donc : néo-testamentaire, néo-scolastique, néo-platonicien...

Pluri- : Ce préfixe se soude à l'élément qui suit (*plurinominal*). Il faut un trait d'union devant *i* ou *o* (*pluri-orientable*).

Post- : se soude au mot qui suit (*postbiblique, postabdomen*), sauf pour une expression latine (*post-abortum, post-scriptum*).

Pré- : se soude toujours au mot qui suit (ex. préchrétien, présancrifié, etc.)

Pseudo- : généralement suivi d'un trait d'union (*pseudo-grippe, pseudo-Louis XVII*) dans ses formations récentes. Il est soudé dans les formations anciennes (*pseudo-*

nyme, pseudomorphose, pseudopode).

Supra, Infra, pour désigner, en note, un renvoi à un passage ou une autre note : on l'écrit en italique. Ex. Cf. *infra*, n. 25, p. 33. [« n. » pour « note »].

A priori, a posteriori, a fortiori : nous choisissons d'appliquer l'italique à ces expressions (sans porter l'accent sur le « a »).

Au-delà de... ; en dehors de... ; en deçà de...

Par là même : pas de tiret entre « là » et « même ».

L'idée même (pas de tiret).

Non et *quasi* exigent le trait d'union quand ils sont suivis d'un nom et le rejettent quand ils sont suivis d'un adjectif ou d'un adverbe : « non-lieu » mais « non solvable » ; « quasi-contrat » mais « quasi mort ».

Les pronoms « nous » et « vous » quand ils désignent un singulier (emploi de majesté) s'accordent au singulier : Nous sommes sûr que le lecteur...

La toute-puissance de Dieu

Les notions clés... (pas de tiret ; accord sur les deux mots).